Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026101-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de M. LINO François ; M. SAMSON Ludovic ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte ; Mme LANCELOT Aurore ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey ; Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. VINCE-MOUGENOT Arthur
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/101 – FINANCES / Restauration scolaire : attribution du marché accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires devant servir à l'élaboration des repas et assistance technique

Madame Aurore LANCELOT présente le point.

Le marché concernant la RESTAURATION SCOLAIRE arrive à son terme le 31 décembre 2026. Il a été lancé un nouveau marché pour la prestation de :

- Fourniture de toutes denrées nécessaires à la préparation des repas de restauration (repas scolaires – maternelles, élémentaires, ALSH, personnel enseignant et communal ; personnes âgées) et du goûter. Les repas sont élaborés par le personnel de la commune ;
- Assistance technique (gestion partagée) pour l'ensemble de la restauration.

Le marché est prévu pour une durée de 1 an. Il prendra effet le 1er janvier 2027.

4 plis ont été reçus sur le profil d'acheteur.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté à la commission d'appel d'offres le 7 octobre 2026, il a été proposé de retenir l'offre la mieux-disante.

L'offre la mieux-disante est celle portée par « ARMONYS RESTAURATION » dont la notation s'élève à 99/100.

Le montant du marché du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 est le suivant :

Entreprise retenue	Repas Maternelles			Repas Élémentaires			Repas Adultes			Goûters			Total général
	Prix TTC	Nombre	Total TTC	Prix TTC	Nombre	Total TTC	Prix TTC	Nombre	Total TTC	Prix HT	Nombre	Total TTC	
ARMONYS RESTAURATION	2,180	16 440	35 839,20 €	2,180	28 085,00	61 225,30 €	3,070	1 936	5 943,52 €	0,660	19 200	12 672,00 €	**115 680,02 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026101-DE

Sur proposition de la Commission marchés publics du 7 octobre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Attribuer le marché « accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires devant servir à l'élaboration des repas et assistance technique » à l'entreprise « ARMONYS RESTAURATION »**
- **Autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité, et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération, notamment le marché.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (26 pour ; 0 contre ; 1 abstention : Aurore LANCELOT)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

